Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-047-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

DÉCISION
AVIS SUR DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CRST
7.5 - Subventions

GS/DI/LC/BB/
N°D2024-047

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le 5° de la délibération n°2021-075B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter certains plans de financement et solliciter l'attribution des demandes de subventions,*
***Vu** la délibération n°2018-151 du Bureau communautaire du 11 juin 2018 autorisant le Président à signer le Contrat Régional de Solidarité Territoriale,*
***Vu** le dispositif du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST),*

Considérant que le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) est établi entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la Région Centre-Val-de-Loire pour une période de six ans allant du 17 octobre 2018 au 17 octobre 2024,

Considérant que dans le cadre de l'axe C4 « Rénovation urbaine » du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), le Conseil régional Centre-Val de Loire apporte un soutien financier aux projets de réhabilitation de logements sociaux menés dans le cadre du NPNRU.

Considérant que dans le cadre de l'axe C3 « Habitat/logement » du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) et notamment de la mesure 27 « rénovation thermique du parc public social », le Conseil régional Centre-Val de Loire apporte un soutien financier aux projets de réhabilitation thermique de logements sociaux menés en dehors du NPNRU.

Considérant que le financement régional est calculé sur la base d'un forfait de 2 000 € par logement et considérant les opérations portées par l'Office Public de l'Habitat Drouais,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-047-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

Opération	Nombre de logements	Aide CRST
N° 3-3bis-5-5bis rue de la Tuilerie à Vernouillet (NPNRU)	120	240 000 €
N°10-11-12-13-14-15-16-17-19-21-23-25 boulevard de l'Europe, Dreux (NPNRU)	223	446 000 €
N°28 Boulevard de l'Europe, Dreux (NPNRU)	38	76 000 €
N° 1-3-5-7-9-11-13 rue Freycinet et 7 rue des granges à Dreux	12	24 000 €
39-41 avenue Jean Moulin à Dreux	2	4 000 €
N°10-12 boulevard Pasteur et 37-39 rue Gromard à Dreux	26	52 000 €
TOTAUX	**421**	**842 000 €**

Considérant que dans le cadre de l'axe C5 « Mobilité durable » du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), et en particulier de la mesure 30 « Vélo utilitaire », le Conseil régional Centre-Val de Loire apporte un soutien financier à la création d'infrastructures cyclables.

Considérant le projet de création d'une piste cyclable reliant les communes de Garnay et de Vernouillet porté par la commune de Garnay et le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement			
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Travaux	66 917,30 €	Aide CRST sollicitée (50%)	33 458,65 €
		Conseil départemental (30%)	20 075,19 €
		Autofinancement (20%)	13 383,46 €
Total des dépenses	**66 917,30 €**	**Total des recettes**	**66 917,30 €**

Considérant que dans le cadre de l'axe E « Biodiversité » du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), et en particulier de la mesure 34 « Matériels agricoles permettant des pratiques favorables à la Biodiversité et à l'eau », le Conseil régional Centre-Val de Loire apporte un soutien financier aux projets d'agriculteurs permettant la réduction des intrants sur les espaces agricoles,

Considérant le projet d'achat d'une herse étrille par Monsieur Helix, agriculteur et le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement			
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Achat herse étrille	13 500 €	Aide CRST sollicitée (25%)	3 375 €
		Autofinancement (75%)	10 125 €
Total des dépenses	**13 500 €**	**Total des recettes**	**13 500 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-047-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE aux demandes de subvention présentées par l'Office Public de l'Habitat Drouais pour la rénovation de 421 logements sociaux et pour un montant total de 842 000 €.

ARTICLE 2 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à la demande de subvention présentée par la commune de Garnay pour un montant de 33 458,65 €.

ARTICLE 3 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à la demande de subvention présentée par Monsieur Hélix pour un montant de 3 375 €.

ARTICLE 4 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à Conseil régional Centre-Val de Loire.

ARTICLE 6 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 25.03.2024

Le Président

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 25.03.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-047-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024